



LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU ROCHER-PERCÉ

AVIS DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné en vertu de l'article 1026 du Code Municipal de la province de Québec, par la Municipalité Régionale de Comté du Rocher-Percé, 129, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 101, Chandler, province de Québec, G0C 1K0, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et représentée par le soussigné, Mario GRENIER, directeur général et secrétaire-trésorier, que les immeubles ci-après désignés, seront vendus à l'enchère publique **à la salle du conseil de la MRC du Rocher-Percé, le jeudi quatorzième jour de mai 2020 (14-05-2020) à dix heures de l'avant-midi (10 h)**, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires ou autres impositions dues sur ces immeubles avec intérêts, plus les frais encourus ou à être encourus à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente. Ces immeubles seront vendus avec bâtisses dessus construites, s'il y a lieu, circonstances et dépendances, sujets à toutes servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter. Le prix d'adjudication de chacun de ces immeubles, sera payable au moment de l'adjudication, soit en monnaie légale du Canada ou par chèque visé ou mandat poste. Les immeubles seront vendus, sujets à un droit de retrait d'un (1) an. **DONNÉ À CHANDLER**, au bureau de la Municipalité Régionale de Comté du Rocher-Percé, ce huitième jour de mars de l'an deux mille vingt (08-03-2020).

Mario GRENIER, directeur général

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ				
NOM	DÉSIGNATION	TAXES MUNICIPALES	TAXES SCOLAIRES	TOTAL
Succession Gracia ARBOUR Chambly QC J3L 5L4	Rang 1 Cadastre 5 650 236	383,39 \$	0 \$	383,39 \$
Succession Jean COUTURE & Suzanne PARENT Île Bizard QC H9C 2L9	Rang B Cadastre 5 648 963	410,32 \$	6,84 \$	417,16 \$